

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Saint-Léger-de-Balson (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 7 février 2024

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. CARRERE Paul** et **M. BOUFFIN Yann**, **M. DUFAY Michel**, **M. LANUSSE Denis** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme MESPLES Olga**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de et de **M. BACHE Alain** et de **Mme WEBER Sophie**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. GILLE Hervé**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme LE YONDRE Nathalie** (à partir de 18h30), **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SAINTORENS Denis** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **Mme VALIORGUE Magali**.

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. SAINTORENS Denis**, **Mme VALIORGUE Magali** ayant donné pouvoir à **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**.

Absents : **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LASSALE Jean-Claude** (excusé), **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. TAUZIN Amaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	18	Représentant nombre de voix	70
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	70
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

LABORATOIRE VIVANT ZONE ATELIER

Convention de partenariat : chantier forêt et agriculture :
« Identification du Potentiel de création de lisières agricoles sur le territoire du Pays BARVAL »

Objectif du projet :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet de partenariat entre ces 4 acteurs pour étudier l'opportunité et la faisabilité de créer des lisières agricoles sur le territoire du Pays BARVAL.

Il s'agira de répondre au double enjeu :

- D'entretenir des zones de lisières entre forêt et habitat en prévention des risques de feux de forêt et facilitation de la lutte,

- De développer une agriculture durable et nourricière pour le territoire.

Partenaires du projet :

Le projet est porté par Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL) dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial

Les partenaires sont :

- L'Institut Européen des Forêts cultivées dans le cadre du Living Lab Aquitaine du projet FIRE-RES
- Le Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (SYBARVAL) porteur du SCOT
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne dans le cadre du Living Lab Forêt de demain et aménagement du territoire

Les tâches prévues:

1. Formuler des hypothèses de travail à l'aide d'un croisement d'une étude cartographique des risques d'incendies et de propagation en zone urbaine à l'échelle du territoire (IEFC) et ainsi identifier des zones sensibles / zones à risque, prioritaires pour développer des espaces de lisière
2. Caractériser des lisières identifiées dans ces zones à risques
3. Définir des scénarii d'aménagement et de mode de gestion (dont des scénarii de développement de l'agriculture) par type de zone de lisière en concertation avec les acteurs concernés.
4. Mener des expérimentations dans les zones d'intérêt choisies
5. Analyser les résultats des expérimentations et en déduire des préconisations pour un aménagement de lisières agricoles, à destination des propriétaires et gestionnaires concernés.

Rôle du Parc :

- Fournit la donnée actualisée sur la caractérisation des éléments paysagers
- Fait bénéficier de son expertise en matière de gestion de la biodiversité, de préservation de ces éléments paysagers
- Anime les phases de concertation dans le cadre du Living Lab.
- Mobilise son réseau d'experts/partenaires pour suivre les expérimentations.
- Participe aux instances de pilotage du projet

La présente convention n'implique pas d'engagement financier entre les partenaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la participation du Parc dans ce partenariat
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 20 février 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 20/02/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

22 février 2024